

«Formation pour tuteurs en entreprise»

Assurer la qualité de l'apprentissage



160 tuteurs ont été honorés en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle

Photo: F. Aussems

Hier soir, la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé la remise officielle des certificats de participation aux lauréats de la formation pour tuteurs en entreprise. A cette occasion, 160 tuteurs ont été honorés en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, lit-on dans un communiqué de presse.

Depuis mai 2010 la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, propose la formation pour tuteurs en entreprise, qui s'adresse à toute personne chargée d'encadrer et d'accompagner les apprentis en entreprise. Selon la nouvelle réglementation du droit de former, la participation à cette formation est obligatoire pour toute entreprise qui s'investit dans la formation

d'un ou de plusieurs apprentis. Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, Président du Conseil de gérance de la LSC, a félicité les lauréats pour leur investissement et leur engagement dans l'éducation de jeunes apprentis. Il a précisé que l'objectif de la formation est d'outiller les tuteurs avec des concepts pédagogiques de base, qui leur facilitent l'encadrement de l'apprenti et son

évaluation pour ainsi leur permettre de mieux réussir leurs missions.

Fernand Ernster a aussi relevé que les défis qui se posent au niveau national en matière de l'apprentissage sont nombreux. C'est pourquoi la LSC, en vue d'une assurance-qualité de la formation des apprentis, a lancé deux formations faisant partie du programme d'apprentissage du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) «Conseiller en vente», à savoir les formations «Culture du service» et «Connaissances de base des produits», lancées à la rentrée scolaire 2010, respectivement celle de 2011.

Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a expliqué que la réforme de l'apprentissage exige que chaque tuteur sache faire une évaluation de l'apprenti basée sur les compétences à acquérir. Selon Mady Delvaux-Stehres, l'enseignement de cette nouvelle méthode d'évaluation à l'aide d'indicateurs et de standards fixés, est une aide précieuse pour tous les tuteurs en entreprise. <

> Le programme complet de la formation, ainsi que les prochaines sessions, peuvent être consultés sur le site web www.lsc.lu